

37. Fürst Nicolaus Borisowitsch Galitzin an Anton Schindler

Le 7 décembre [...] 1858.

A Monsieur Schindler,

*Les odieuses calomnies que vous vous êtes permis d'imprimer dans votre biographie de Beethoven, sans les étayer d'aucune preuve, ont du retentissement en Allemagne jusqu'à présent. M<sup>r</sup> Döhning, de Jena, s'est permis de répéter vos mensonges, avec une assurance effrontée, sans égard à la polémique que j'ai soulevée en 1852 quand j'ai appris que M. Brendel a répété vos calomnies dans son histoire de la musique.<sup>1</sup> Heureusement que mon fils se trouvait à cette époque à Dresden, il a eu connaissance de l'impudence de Döhning, par Lipinsky, qui lui a dit comment il pouvait tolérer la publication de tels mensonges, lorsque lui Lipinsky, a lu les lettres autographes de Beethoven à moi, qui se trouvaient dans les mains de Charles Schwencke, et que dans ces lettres Beethoven se confond en remerciement, pour avoir reçu l'argent des quatuors, longtemps avant même de s'être mis à l'œuvre. Alors mon fils, qui entendait pour la première fois cette calomnie contre son père, a noblement agi: il a déposé 125#, en exigeant que Döhning lui fournisse la preuve de ce qu'il avance, et que si cette preuve, on ne la lui fournit pas, il poursuivra les calomnisateurs quels qu'ils soient devant les tribunaux, et la somme déposée il en fait le sacrifice pour l'organisation d'une société qu'il veut organiser par souscription pour une édition complète et uniforme de toutes les œuvres de Beethoven.*

*Vous avez la correspondance curieuse avec M. Döhrling, qui déjà m'a envoyé sa rétractation. M. Brendel aussi se réfère sur votre autorité. Aussi donc c'est vous seul qui devrez répondre pour Brendel, Döhrling et pour vous-même: car on n'imprime pas de pareilles choses, sans avoir les preuves en mains. Et pour preuve, que vous n'aviez aucune connaissance de mes rapports avec Beethoven, c'est que vous avancez que „le prix des quatuors était de 125#, et que je n'ai pas payé un seul sou sur la valeur des quatuors“. Le prix des quatuors était de 50# chaque. A peine la réponse de Beethoven fut-elle reçue, que la somme de 700 roubles assignats (65#) est expédiée en février 1823 par la maison Stieglitz à Beethoven pour prix du 1<sup>er</sup> quatuor et à compte des autres. Un an et demi je ne reçois rien, lorsque tout à coup m'arrive une partition écrite de la grande Messe op.125 [recte: 123] que Beethoven me prie d'accepter en échange du prix du 1<sup>er</sup> quatuor, qu'il a déjà reçu: et un autre exemplaire de la même messe pour [...]<sup>2</sup>. Les 50# ducats pour un quatuor sont envoyés de nouveau, ainsi que les 50# de la part de plusieurs. Réfléchissez un peu; qui a agi plus noblement; Beethoven ou moi? Il m'envoie, sans m'en prévenir, une partition inutile, que je ne lui ai pas demandée, et la taxe 50#, tandis que quelques mois plus tard j'aurais pu l'acheter imprimée pour 5 thalers. Après cela, pour me faire grande empathie une si longue attente, il m'offre une ouverture gratis, pour la quelle je lui fixe un honoraire de 25#. Mon compte s'élevait donc à 225# et non à 125#: donc vous ne saviez rien de positif, et de son vivant Beethoven a touché 154#, et après lui son neveu 125#. Dans cette affaire, j'avais oublié le paiement d'une somme de 50# que j'avais envoyée par un courrier de cabinet de Vienne, mais Charles Beethoven m'en a fait souvenir en m'envoyant la copie de ma lettre qui accompagnait cette somme, ainsi que la lettre de transfert de Stieglitz pour les 700 roubles, et en même temps il dit qu'il a reçu de moi 125#. Ainsi, Monsieur, vous auriez des pr[e]uves ma générosité et ma noblesse, et ne pas écrire mes abominables calomnies. En fin si vous voulez que j'arrête mon fils dans les voies qu'il va poursuivre, envoyez moi bien vite votre rétractation; ce n'est qu'à cette condition que je consentirai à laisser tomber l'affaire.*

*Ce sera encore un acte de générosité de ma part, car dans la polémique que j'ai soulevée en 1852, vous avez répondu d'une manière fort peu convenable, et vous aviez eu même l'air de vouloir soutenir votre calomnie. Vous devez cependant savoir que quand on publie des choses comme celles que vous avez imprimées contre moi, il faut publier en même temps les preuves, les plus convaincantes.<sup>3</sup>*

*Je vous dis ce que je dois dire, après cela agissez comme vous le voulez.*

*Votre serviteur*

*P<sup>e</sup> Nicolas Galitzin [...]*

Quelle: Autograph, Beethoven-Haus Bonn (NE 103, IV, 54).

Auf der ersten Seite befinden sich von Schindlers Hand die Anmerkungen „Galitzin“ und „Der letzte Beweis fürstlicher Schufterei“.

- 1 Siehe Brief 35 (Anm. 6).
- 2 Unleserlich.
- 3 Zum Streit zwischen Schindler und Galitzin siehe auch die Briefe 35 und 36. Nach Brief 36 erschien in der *NZfM* nochmals ein offener Brief Galitzins an Schindler, *An Herrn Anton Schindler in Frankfurt am Main*, in: *NZfM*, 20. Jg., Bd. 38, Nr. 24 vom 10. Juni 1853, S. 262–264. Schindler reagierte darauf mit der *Replik des Herrn Anton Schindler* in: *NZfM*, 20. Jg., Bd. 38, Nr. 26 vom 24. Juni 1853, S. 283–285. Daneben berichtete auch die *Rheinische Musik-Zeitung* nochmals über den Streit: Ludwig Bischoff, *Die Wahrheit in der Beethoven-Galitzinschen Sache* in: *Rheinische Musik-Zeitung für Kunstfreunde und Künstler*, 3. Jg. 1852/53, Nr. 143 vom 26. März 1853, S. 1137–1139. In der dritten Auflage seiner Beethoven-Biographie (Schindler 1860, Bd. 2, S. 16–17) schildert Schindler den Fall weitgehend korrekt. Der Fürst beglich seine Schuld gegenüber Beethovens Erben, dem Neffen Karl van Beethoven, erst in der Folge des Streits.